

## COMPTE RENDU de la REUNION du 16 FÉVRIER 2022

---

Présents : Mr Dominique Despras, Mr Pierre Dumontet, M. Gérard Achaintre, Mme Séverine Renaud, M. Sébastien Polloce, M. Thomas Dumontet, Mme Françoise Raynaud, M. Paul Martin, M. Sébastien Laval, Mme Christine Déprèle, Mme Gaëlle Leschiera, Mme Claudine Verdolini.

Absentes excusées : Mme Isabelle Durand, Mme Nicole Saint-André.

Désignation du Secrétaire de séance : M. Sébastien Laval.

Compte rendu de la séance du 23 décembre 2021 : approuvé à l'unanimité.

---

### . 1/ COR : Approbation de la convention d'adhésion au service commun « Autorisation du Droits des Sols » (ADS)

#### **\*DEL. 01/2022 :**

Monsieur le Maire rappelle que la commune adhère au service commun ADS depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour l'instruction des demandes d'urbanisme et qu'une convention a été signée entre la COR et la commune. Il ajoute que cette convention a été prorogée par avenants successifs et prendra fin le 28 février 2022.

Cette échéance, mais aussi la réalisation d'un diagnostic qualité du service réalisé au cours de l'année 2021 et la dématérialisation dès 2022 des procédures ont conduit à proposer un nouveau modèle de convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Valide la convention d'adhésion au service commun ADS qui prendra effet au 1<sup>er</sup> mars 2022 et sera conclue pour une durée de 6 ans.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette convention.

*Adopté à l'unanimité.*

### . 2/ Aménagement de l'entrée du village

#### **\*DEL. 02/2022 : Avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre signé avec INGEPRO**

Compte tenu de la qualité de la prestation et de la bonne maîtrise des coûts du projet, le Conseil Municipal valide l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre signé avec l'entreprise INGEPRO.

|                                    |                         |
|------------------------------------|-------------------------|
| Montant du marché initial          | 15 000.00 € H.T.        |
| Avenant n°1                        | 2 400.00 € H.T.         |
| Avenant n°2                        | 2 400.00 € H.T.         |
| <b>Nouveau montant du marché :</b> | <b>19 800.00 € H.T.</b> |

*Adopté à l'unanimité.*

Le Conseil Municipal prend note que les points réfléchissants ne sont pas suffisamment visibles et s'engage à soumettre cette remarque à INGEPRO.

### . 3/ Finances

#### ➤ **Contributions au SYDER pour 2022**

#### **\*DEL. 03/2022**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que les charges dues au SYDER pour l'année 2022 s'élèvent à 19 667.93 €.

Pour ne pas trop impacter le budget communal, Monsieur le Maire propose de fiscaliser partiellement ces charges.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de budgétiser sa participation au SYDER pour un montant de 9 667.93 € et de fiscaliser le solde, soit 10 000.00 €.

*Adopté à l'unanimité.*

➤ **Fournitures scolaires**

Le Conseil municipal décide de maintenir le montant de 70 € par élève pour l'achat des fournitures scolaires.

➤ **Subventions**

Le Conseil Municipal décide d'inscrire les subventions suivantes au budget primitif 2022 :

|                          |            |
|--------------------------|------------|
| ADHA                     | 1 200.00 € |
| VHB                      | 5 201.60 € |
| HVA CULTURE              | 1 750.40 € |
| Journée de la Résistance | 40.00 €    |

➤ **Approbation du compte de gestion 2021 et votre du compte administratif 2021**

Report à une séance ultérieure.

➤ **Animation proposée par la Bibliothèque municipale**

La bibliothèque municipale propose un spectacle poétique et musical présenté par la Compagnie « Les Mots à bretelles ». Cette animation aura lieu au gîte le vendredi 11 mars à 18h30.

Le Conseil Municipal valide la prise en charge de la prestation sur le budget communal à hauteur de 250-300 €.

**. 4/ Modification de la régie de recettes**

**\*DEL. 04/2022**

Afin de permettre l'encaissement des locations du gîte et de la salle des sports, le Conseil Municipal modifie la régie de recette.

*Adopté à l'unanimité.*

**. 5/ Point sur la MARPA**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'état d'avancement du projet :

• Choix du site :

A l'heure actuelle, le projet ne serait plus implanté vers la MAS mais plutôt à côté de l'internat sur un tènement appartenant au Foyer les Clés du Soleil. Celui-ci est vendeur mais doit considérer qu'une partie de ce tènement est en location. Ce site plus proche du centre bourg et plus accessible paraît en effet plus adapté pour une résidence senior. Le choix de ce site est malgré tout conditionnée par la révision de la carte communale car il doit être classé constructible dans la future carte communale.

• Mode de gestion :

Plusieurs pistes ont été explorées (gestion communale, gestion par l'Association de la Roche et gestion par l'ADHA). La plus cohérente semble être une gestion par l'ADHA. L'ADHA qui connaît une baisse d'activité en matière d'aide à domicile a l'avantage en effet de bien connaître le territoire et les candidats potentiels et de disposer des moyens matériels et humains.

- **Bâti :**

Comme prévu depuis le départ, c'est bien l'OPAC du Rhône qui se chargerait de la construction du bâtiment qu'il mettrait ensuite en location.

Monsieur le Maire rappelle que le Département statue sur l'implantation d'une résidence senior mais n'a pas vocation à la financer. Il pourra néanmoins venir en aide aux résidents au moyen d'allocations.

Le Conseil Municipal valide la poursuite du projet et la recherche de financement.

## **. 6/ Urbanisme**

- **Révision de la carte communale**

La procédure n'a pas avancé depuis la dernière séance du Conseil Municipal. La commune reste toujours dans l'attente du retour des services de la DDT et du CAUE suite à la réunion qui s'est tenue en mairie le 22 décembre lors de laquelle plusieurs sites potentiellement constructibles ont été expertisés dans la continuité du centre bourg. Les services de la DDT s'étaient engagés à rendre une réponse d'ici fin janvier.

- **Demandes d'urbanisme déposées depuis le dernier conseil municipal**

### **❖ PC et DP accordés depuis le 23 Décembre 2021**

|                     |  |  |
|---------------------|--|--|
| PC 069 060 21 00017 | M. et Mme DEPRELE Serge et Estelle       | Transformation d'un bâtiment de stockage en habitation |
| PC 069 060 21 00016 | Mme MULAS Mireille                       | Extension de maison                                    |
| PC 069 060 21 00018 | M. VECCHIO Damien et Mme DANIERE Cynthia | Construction d'une maison individuelle                 |
| PC 069 060 21 00015 | M. et Mme DARNIS Benjamin et Alice       | Réhabilitation maison                                  |
| DP 069 060 22 00001 | M. VERDOLINI Odette                      | Changement de portes fenêtres et fenêtres              |

### **❖ PC et DP en cours depuis Janvier 2022**

|                     |                      |  |
|---------------------|----------------------|--|
| PC 069 060 22 00001 | M. VERCHERE Philippe | Construction d'un abri en couverture d'une terrasse extérieure |
| PC 069 060 22 00002 | M.VERCHERE Christian | Réaménagement d'un maison existante                            |
| PC 069 060 22 00003 | M. PEIGNAUD Kilian   | Réhabilitation d'un ancien corps de ferme                      |
| PC 069 060 22 00004 | M. LAVENIR Bertrand  | Construction d'une maison individuelle                         |

## **. 7/ Etat d'avancement de la micro-crèche**

Les travaux suivent leur cours mais risquent d'être retardés car l'entreprise qui doit réaliser la chape liquide et la pose des revêtements de sol est injoignable malgré plusieurs tentatives de l'architecte.

Suite à une incompréhension entre la commune et la gestionnaire de la micro-crèche, un supplément de 30 000.00 € est à prévoir pour l'aménagement intérieur ; ce qui va donner lieu à une majoration du loyer de 100 € par mois.

Le Conseil Municipal valide donc la fixation des loyers comme suit :

- Gratuité la première année
- Loyer indexé sur le taux de remplissage les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> années (sur la base de 400 € mensuels).
- Loyer mensuel de 400 € à partir de la 4<sup>ème</sup> année

## **. 8/ Demande du responsable de La Poste – Beaujolais Val de Saône : recherche d'un local pour la pause méridienne des facteurs**

Le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à cette demande.

## **. 9/ Personnel communal**

Halima Chakkouri, adjoint administratif à temps non complet à la mairie de Lamure-sur-Azergues, assurera le remplacement de Mélanie Baptista qui sera en congé maternité début avril.

## **. 10/ COR : Aides dans le cadre du PIG**

Monsieur le Maire indique qu'un nouveau dispositif du Programme d'Intérêt Général va être mis en place par la COR. Trois scénarios ont été présentés et proposent, notamment, aux communes de participer financièrement.

## **. 11/ Réunion d'information et inauguration de la salle des sports**

Cet événement aura lieu le samedi 5 mars à 19h00 à la salle des fêtes en présence de Colette Darphin, Christophe Guilloteau, Patrice Verchère, Jacques Boyer, sous-préfet et Nathalie Serre, Députée.

## **. 12/ Questions diverses**

- ❖ Une rencontre avec le Préfet et le Sous-Préfet aura lieu ce vendredi 18 février en mairie avec les maires de la Vallée d'Azergues pour évoquer plusieurs problématiques sur le territoire et plus spécialement pour Claveisolles, la révision de la carte communale.
- ❖ La commercialisation de la fibre optique par ORANGE a commencé à Claveisolles pour 135 foyers.
- ❖ L'ordinateur de la bibliothèque a été remplacé par la COR la semaine dernière.
- ❖ PIMM'S à Lamure :  
Les horaires d'ouverture sont les suivants :

|          |                            |
|----------|----------------------------|
| Mardi    | 13h30-17h00                |
| Mercredi | 09h00-12h00                |
| Jeudi    | 09h00-12h00 et 13h30-17h00 |
| Vendredi | 09h00-17h00 non-stop       |
| Samedi   | 09h00-12h00                |
- ❖ Fête du bois :  
Le lancement de la fête prévue les 9 et 10 juillet prochain a eu lieu le 10 février à la salle des fêtes. Un public nombreux est attendu à cette manifestation de grande envergure. Fibois assure toute l'organisation et est à la recherche de bénévoles pour les 2 jours.
- ❖ Randonnée pédestre du 20 mars :  
Elle aura lieu le 20 mars et est organisé par le Comité des Fêtes qui lui aussi a besoin de bénévoles.

- ❖ Terrain de tennis :  
Gaëlle Leschiera fait remarquer que l'état du terrain de tennis s'est fortement dégradé. Pierre Dumontet l'informe qu'une entreprise devait intervenir en 2020, qu'elle a été relancée en 2021 et que finalement elle ne veut plus assurer la prestation.
- ❖ Bâtiments communaux :
  - Les luminaires de la salle du conseil municipal seront remplacés par l'entreprise RUBAUD pour un coût de 1 750 € HT.
  - Une réunion aura lieu vendredi 25 février pour avancer sur la problématique du chauffage et de la climatisation de la salle des fêtes.
- ❖ Voirie :
  - Paul Martin signale que le panneau d'interdiction aux poids lourds se trouvant à La Douzette a été abîmé par l'épaveuse
  - Le devis pour la mise en place de la zone bleue sur la place de l'église a été reçu.
  - Suite à la demande de Christine Déprele, la pose d'un miroir le long de la RD pour sécuriser la sortie des véhicules venant de la gare, ne sera pas possible car les miroirs sont autorisés seulement en agglomération.
  - Il faudra prévoir de remettre la boîte à livres au printemps.
  - En concertation avec la COR, les travaux 2022 devraient concerner le chemin de Foncluse, La Neyret (reprise) et le tuyau à Vallossières.
- ❖ Le week-end de travail du conseil municipal aura probablement lieu début octobre. Il se déroulera à Sauvain près de Chalmazel et sera financé par l'Association des Maires de France.
- ❖ Monsieur le Maire informe qu'il est devenu Président de la Chambre d'Agriculture du Rhône.
- ❖ SIEHVA :  
Plusieurs canalisations d'eau vont être remplacées sur la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.